



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                |
|-----------------------|---|----------------|
| M. DIGIACOMI          | à | M. BARTOLI     |
| Mme GUIDICELLI        | à | M. LUCIANI     |
| Mme MOUSNY-PANTALACCI | à | M. CASASOPRANA |
| M. AMIDEI             | à | M. CERVETTI    |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | M. GABRIELLI   |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI       |
| Mme GUERRINI          | à | M. SBRAGGIA    |

**Etaient absents :**

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 25 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 338

**Aide aux personnes sinistrées de l'île de Sardaigne.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le 18 novembre dernier, l'île de Sardaigne a été touchée par une violente tempête qui a coûté la vie à 16 personnes et qui a atteint plus de 20 000 personnes dont 3000 sinistrés ; la ville portuaire d'Olbia a été presque entièrement inondée ; face à de tels événements, nous ne pouvons qu'exprimer notre solidarité avec cette île voisine, aussi, il vous est proposé de bien vouloir décider l'octroi d'une aide d'un montant de 10 000 € aux sinistrés de Sardaigne. Les crédits nécessaires à cette aide sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2013.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Municipale en date du 26 novembre 2013.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

l'octroi d'une aide d'un montant de 10 000 € aux sinistrés de Sardaigne.

**DIT**

que les crédits nécessaires à cette aide sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
  
**DR Simon RENUCCI**  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013\_338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013